

- Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 juin 2011

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir de M. Claude VUILLIET), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (pouvoir de M. Gilles CURTI), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME.

Absents excusés : M. Claude VUILLIET (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLE), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme KIBLER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI, (pouvoir à M. Christian MAMY), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel SAPORTA, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 21 juin 2011

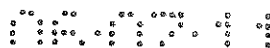
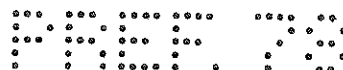
Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2011

Nombre de conseillers en exercice : 71

Nombre de membres présents : 61

N° de l'ordre du jour :

2011.06.25 : Désignation d'un jury d'appel d'offres pour les accords cadres de maîtrise d'œuvre relatifs à l'aménagement de circulations douces en zones urbaines et non urbaines.



□ M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Par délibération du 28 juin 2011, le conseil communautaire adopte le dossier de consultation relatif à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de circulations douces en zones non urbaines et décide du lancement d'un accord cadre sous forme d'un appel d'offres restreint de maîtrise d'œuvre.

Concernant l'accord cadre pour l'aménagement des zones urbaines l'adoption du dossier de consultation et du lancement de l'accord cadre sous la forme d'un appel d'offres est prévue au conseil communautaire d'octobre 2011.

Dans la procédure d'appel d'offres de maîtrise d'œuvre, la constitution d'un jury spécifique est requise pour l'examen des candidatures, l'ouverture des offres et la proposition de classement des offres. Il convient donc de procéder à l'élection des membres du jury.

Ce dernier est présidé par Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ou son représentant. Il est composé, outre le président, de :

- Cinq membres du conseil communautaire titulaires et cinq membres suppléants. Ces membres sont élus par le conseil communautaire.
- Au moins un tiers de membres ayant une qualification ou expérience équivalente à celle demandée aux candidats. Ces membres sont désignés par le président du jury et seront remboursés de leurs frais de déplacement.
- Le président peut en outre désigner comme membres du jury des personnes dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de l'appel d'offres, sans que le nombre de ces personnalités puisse excéder cinq.

L'article 22 du code de marchés publics précise le mode de désignation des cinq membres du conseil et de leurs suppléants. Ils sont élus par le conseil communautaire, en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le mandat est attribué au plus âgé des candidats susceptible d'être proclamé élu.

Ce jury aura compétence pour :

- Dans le cadre de la procédure d'accord-cadre en zone non urbaine, sous maîtrise d'ouvrage de Versailles Grand Parc :
 - Sélectionner les candidats admis à présenter une offre ;
 - Emettre un avis avant attribution de l'accord-cadre ;
 - Emettre un avis avant attribution des marchés subséquents.
- Dans le cadre de la procédure d'accord-cadre en zone urbaine, sous la maîtrise d'ouvrage des communes de Versailles Grand Parc, lancée en groupement :
 - Sélectionner les candidats admis à présenter une offre ;
 - Emettre un avis avant attribution de l'accord-cadre.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Je vous invite donc à vous prononcer sur ces désignations.

Se portent candidats :

Comme membres titulaires :

- M. Gilles PANCHER
- M. Thierry VOITELLIER
- M. Olivier COLLO
- Mme Frédérique KIBLER
- M. Edmond GRONDIN

Comme membres suppléants :

- M. Christian JOUANE
- M. Philippe NOYER
- M. Jean GUILBERT
- Mme Dominique CONORT
- M. Philippe LEQUAIN

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *conformément à l'article 22 du code des marchés publics et à l'issue du vote au scrutin public, désigne comme membres titulaires du jury d'appel d'offres de maîtrise d'œuvre :*

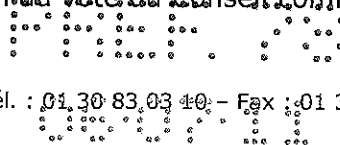
- M. Gilles PANCHER
- M. Thierry VOITELLIER
- M. Olivier COLLO
- Mme Frédérique KIBLER
- M. Edmond GRONDIN

et comme membres suppléants du jury :

- M. Christian JOUANE
- M. Philippe NOYER
- M. Jean GUILBERT
- Mme Dominique CONORT
- M. Philippe LEQUAIN

2) *Décide du remboursement des frais de déplacement au réel des membres ayant une qualification ou expérience équivalente à celle demandée aux candidats, désignés ultérieurement par le président et appelés à siéger au sein du jury.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.



Nombre de présents : 61
Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

